



**Déclaration des opérations effectuées par l'émetteur dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par le Conseil d'administration du 5 décembre 2007**

Conformément à l'instruction AMF n° 2005-06 du 22 février 2005 relative aux informations que doivent déclarer et rendre publiques les émetteurs pour lesquels un programme de rachat d'actions propres est en cours de réalisation et aux modalités de déclaration des opérations de stabilisation d'un instrument financier, prise en application des articles 241-2, 241-4 et 631-9 du règlement général de l'AMF.

**Date:** Zoug, le 1er janvier 2008

**Dénomination sociale de l'émetteur :** PARIS RE Holdings Limited

**Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 24/12/2007 au 28/12/2007 :**

Date	Transaction <sup>1</sup>	Nombre de Titres <sup>2</sup>	Prix moyen pondéré brut (EUR)	Montant (EUR)
Séance du 24/12/2007	Achat	286	15,000	4.290,00
	Vente	-	-	-
Séance du 27/12/2007	Achat	-	-	-
	Vente	-	-	-
Séance du 28/12/2007	Achat	1.507	15,000	22.605,00
	Vente	-	-	-
<b>TOTAL</b>	Achat	1.793	15,000	26.895,00
	Vente	-	-	-

**À propos de PARIS RE**

PARIS RE est un fournisseur global de solutions de réassurance opérant à travers ses filiales situées en Suisse, en France, aux Etats-Unis, à Singapour, au Canada et aux Bermudes. PARIS RE emploie actuellement environ 350 personnes. PARIS RE est actif dans toutes les branches de réassurance traitée et facultative dont celles relatives au dommage, à la responsabilité civile, à la marine, à l'aviation & l'espace, au crédit & caution, à la vie, aux accidents & à la santé ainsi qu'à une grande variété d'autres risques. A sa création, PARIS RE a acquis la majeure partie des activités de la société AXA RE. Les actionnaires majoritaires de PARIS RE font partie d'un groupe d'investisseurs mené par Hellman & Friedman, Stone Point Capital, Vestar Capital Partners et Crestview Partners. PARIS RE est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, mnémonique PRI, code ISIN CH0032057447). *Pour plus d'information, voir le site Internet de PARIS RE, [www.paris-re.com](http://www.paris-re.com).*

<sup>1</sup> Il s'agit des opérations réalisées par l'émetteur directement ou par un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur. Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise par l'AMF ne sont pas prises en compte.

<sup>2</sup> Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'instruments dérivés.